

REGLEMENT DU CONCOURS DE PÊCHE

Lundi 8 mai 2017

Il se déroulera en Baie de Douarnenez dans la zone cartographiée

Il aura lieu en une manche non-stop de 8h00 à 16h00 (heure limite de retour au port de Tréboul)

Il est ouvert à tout type d'embarcation (hors kayak de mer) d'une longueur supérieure ou égale à 4,50 m

1. REGLES

- L'esprit du concours est de favoriser, non pas la quantité mais la qualité et la diversité, le nombre de prises retenu est limité à trois poissons par espèce.
- Toutes les espèces de poissons sont concernées à l'exception du bar (restrictions européennes en cours), le « no kill » sera favorisé.
- Le nombre total de prises débarquées sera maximum de 25 poissons toutes espèces confondues.
- L'ensemble des participants est soumis au même règlement.
- Le nombre de bateaux engagés est limité à 70 unités.
- Dans le cadre du « no-kill », pour ceux qui le souhaitent, les bateaux des commissaires, positionnés sur la zone de pêche cartographiée, procéderont :
 - En mer à la vérification des prises jusqu'à 15h30, ce sont les bateaux des participants qui viennent bord à bord des bateaux commissaires et non l'inverse.
 - A partir de 16h00, au ponton de contrôle
 - A leur pointage sur la grille des prises et à leurs remises à l'eau (seuls les poissons vivants et ayant une chance de survie seront concernés, les autres seront récupérés par les concurrents et validés pour le débarquement).
 - Ainsi sur le déroulement de la journée et en cas de prises successives, seules les plus importantes, dans une limite de 3 par espèces, seront comptabilisées.
- Seuls les poissons pris à la ligne, en dérive ou à la traîne (à main ou à la canne) et dont la taille sera égale ou supérieure à la taille indiquée sur la grille de notation jointe (réglementaire ou supérieure), seront sélectionnés. Toutes les autres méthodes sont prohibées, mouillage, « strouille », filet et palangres de tous types. Seuls les appâts naturels et les leurres seront autorisés.
- Le règlement impose un maximum de 3 lignes à l'eau par bateau (des contrôles peuvent être effectués).
- Tout concurrent présentant un seul poisson sous taille réglementaire et/ou avec la queue non coupée (pour ceux concernés) sera éliminé. Il en sera de même pour ceux débarquant une quantité de poissons supérieure à 25.
- L'échange de prises entre bateaux est formellement interdit. Tout équipage suspecté de fraude (décision prise par l'ensemble des membres chargés du contrôle) ne sera pas classé et aucune réclamation ne sera admise. Le regroupement de bateaux, sans action de pêche, pour le « casse-croûte » de midi est autorisé.
- Le nombre de pêcheurs en action, est limité à 3 par embarcation. Les enfants de 10 ans et plus pourront faire partie des équipages sous conditions de fournir aux organisateurs une autorisation parentale. Un accompagnateur est autorisé à bord.
- Le simple fait de s'inscrire engage le participant à en accepter tous les termes sans aucun recours contre l'organisateur.
- Les bateaux des commissaires assureront la surveillance générale de la compétition et resteront raccordés sur le canal 71 de la VHF pour assurer une meilleure sécurité. Les communications entre bateaux devront passer sur le même canal.
- Ces bateaux pourront également s'ils le souhaitent participer au concours.
- En cas d'annulation pour raison de météo « avis de coup de vent » (affichage sous chapiteau), ou d'autres éléments indépendants de notre volonté, le concours sera annulé ou reporté à une date ultérieure.

GRAND PRIX GUYADER

SIZHUN PENN AR BED - DOUARNENEZ

DU
29.04
AU
08.05
2017

2. SÉCURITÉ

- Afin de respecter les postes de prospection de chaque concurrent, une distance minimale de 30m entre les bateaux est obligatoire.
- Le port du gilet de sauvetage, sur chaque bateau, pour chaque personne embarquée, même si nous bénéficions d'un temps calme, est obligatoire.
- En aucun cas et sous aucun prétexte, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, les propriétaires des bateaux restent seuls maîtres à bord et totalement responsables des personnes embarquées. Ils doivent pouvoir justifier de l'ensemble des équipements de sécurité réglementaires nécessaires à bord de leur embarcation.
- La zone de départ de la compétition sera définie par les bateaux de tête des commissaires. La vitesse de liaison entre le port et cette zone sera limitée à 3 nœuds. Lorsque le départ sera donné (corne de brume), toute vitesse excessive sera pénalisée par une exclusion immédiate de la compétition : priorité à la sécurité.

3. ENGAGEMENT

- La participation au concours est fixée à 60 € par bateau jusqu'au 1^{er} avril inclus et de 80 € du 2 au 30 avril inclus (intégrant un T-shirt de l'épreuve et 2 tickets boissons par participant).
- Les inscriptions auront lieu du samedi 14 janvier au dimanche 30 avril 2017.
- Elles peuvent se faire :
 - Directement sur le site : www.grandprixguyader.com/inscription-concoursdepeche
 - Par courrier : Société des Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser - 29100 DOUARNENEZ
 - Auprès des magasins d'articles de pêche partenaires de l'épreuve
 - Lors des permanences des organisateurs.

Elles ne seront validées qu'après règlement des frais d'inscription, de la réception complète des documents demandés.

4. CLASSEMENT

Pour le classement général, les 3 premiers bateaux, seront récompensés par une remise de lots « Grand Prix Guyader ».

- **Un classement avec remise de lots « pêche », aura lieu dans 3 catégories :**
 - pour les 3 premières équipières
 - pour les 3 premiers jeunes de 10 à 18 ans
 - pour les 3 premiers équipiers amateurs
- **Une remise de lots complémentaires sera faite par tirage au sort**
- Pour participer à ce classement, il faut obligatoirement rapporter la feuille résultat même vierge !
- **RAPPEL :** La pêche du bar, compte tenu de la réglementation européenne ne sera pas comptabilisée. Tout bar accidentellement capturé devra être immédiatement remis à l'eau.
- Pour privilégier la qualité, le nombre de points sera affecté en fonction des difficultés réelles de capture de chaque variété. Le «no-kill», par poisson, apportera une valorisation de 2 points supplémentaires validés par les commissaires. Quelques variétés sont sujettes à plusieurs cotations en fonction de leur taille. L'équipage gagnant sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points et le classement s'effectuera en ordre décroissant. En cas d'égalité de points, c'est le plus grand nombre de variétés d'espèces pêchées qui départagera les concurrents et en cas de nouvelle égalité un tirage au sort aura lieu.
- La grille de notation des points attribués aux espèces est jointe pour information en annexe à ce règlement. Une grille officielle sera remise à chaque équipage lors de l'émargement du matin.

GRAND PRIX GUYADER

SIZHUN PENN AR BED - DOUARNENEZ

DU
29.04
AU
08.05
2017

5. PROGRAMME

Dimanche 7 mai	Initiation « pêche aux leurres » en bateau Découverte ou perfectionnement électronique embarquée 14h / 18h : Accueil au ponton des bateaux participants 18h30 : Briefing des équipages présents 19h00 : Pot d'accueil des équipages
Lundi 8 mai	7h00/7h30 : Émargement obligatoire 7h45 : Briefing avant départ 8h00 : Départ de la compétition 16h00 : Heure limite de retour au ponton 16h / 17h : Comptage et vérification des prises 17h30 : Remise des prix

Le dimanche, une initiation gratuite « pêche aux leurres en bateau » sera organisée par rotation de $\frac{3}{4}$ d'heure au départ du ponton pêche. Dans le même esprit, une découverte ou perfectionnement d'électronique embarquée sera proposée par nos partenaires.

- MISE A L'EAU DES BATEAUX extérieurs au plan d'eau de TREBOUL :

Le dimanche 7 mai (pleine mer à 15h53 : coeff 68) Afin de favoriser la bonne préparation du concours, les bateaux pourront être accueillis au ponton pêche le dimanche 7 mai entre 14h00 et 18h00.

Le lundi 8 mai (pleine mer 04h13 : coeff 72) Il est conseillé de mettre à l'eau avant 7h00 afin de respecter les horaires d'émargement et du briefing.

- **Tout bateau inscrit doit obligatoirement émarger avant le départ entre 7h00 et 7h30.**
- **L'émargement au retour est également obligatoire (vérification de rentrée de tous les équipages) entre 16h00 et 17h.**
- Le comptage et la vérification des prises (feuille de notation remplie par le capitaine de chaque bateau) s'effectueront de 16h à 17h. La remise des prix aura lieu à partir de 17h30.

6. UTILISATION DES DROITS :

- Le propriétaire, ou l'utilisateur du bateau, ou l'éventuel commanditaire, par le seul fait de sa participation au Grand Prix Guyader, accepte que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.

Nom du Bateau :

Signature du capitaine :

Date :